



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 6 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Programme National pour l'Alimentation :
Stéphane Le FOLL signe un accord collectif avec l'entreprise Davigel
—

Stéphane Le FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et Jacques DERONZIER, Président Directeur Général de Davigel, ont signé le mercredi 6 juillet 2016 un accord collectif qui court jusqu'en 2018, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Davigel s'engage à **poursuivre l'amélioration de la qualité nutritionnelle de ses produits**, par exemple à réduire de 3 % le taux de sucres dans les desserts à sa marque avant fin 2018).

Il s'engage également à améliorer la durabilité des modes de production, de transformation et de distribution :


- en travaillant sur la **formation et l'information pour favoriser de bonnes habitudes alimentaires et valoriser le patrimoine alimentaire** (Davigel s'engage en particulier à former tous ses salariés à la nutrition jusqu'à fin 2018 et à participer à la formation des professionnels de la restauration collective) ;
- **en protégeant mieux les ressources naturelles**, par exemple en atteignant 40 % en volume de légumes issus d'exploitations agricoles engagées dans des démarches à moindre impact environnemental reconnues par le Ministère de l'Agriculture avant fin 2018 ;
- par la **réduction de l'empreinte écologique lors de la distribution des produits**, en diminuant la consommation énergétique des véhicules de livraison à 23 litres aux 100 kilomètres d'ici fin 2018 ;
- **par l'amélioration de la sécurité des salariés**, en tendant vers un objectif de zéro accident du travail par une politique sécurité renforcée.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

 @Min_Agriculture

En 2010, Davigel a été le premier fabricant-distributeur de la restauration hors-foyer à signer une Charte Volontaire d'Engagement de Progrès Nutritionnels avec le Ministère de la Santé dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) a pour objectif de garantir à tous une alimentation sûre, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, les accords collectifs visent à faire évoluer favorablement la composition nutritionnelle de l'offre alimentaire et la durabilité des modes de production, de transformation et de distribution. Les accords collectifs sont validés après avis de deux comités d'experts indépendants : le comité de validation des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel, et le comité d'experts « modes de productions, de transformation et de distribution durables ».

Ces accords reposent sur un partenariat volontaire entre l'État et les secteurs professionnels.